



---

# Avis d'audience publique

---

6 avril 2011

Réf. 2011-H-03

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique d'une journée pour étudier une demande de Viterra Inc. (Viterra), qui souhaite obtenir une exemption en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN) et une révision d'un ordre de la Commission. Viterra est située à Calgary (Alberta).

Date : 8 juin 2011  
Lieu : Salle des audiences publiques de la CCSN, 14<sup>e</sup> étage, 280, rue Slater, Ottawa (Ontario)  
Heure : Conformément à l'ordre du jour, qui sera publié avant la date d'audience

L'audience publique sera diffusée en direct sur Internet à partir du site Web de la CCSN et sera ensuite archivée sur le site pendant 90 jours.

Viterra demande une exemption en vertu de la LSRN pour la possession, la manipulation et l'entreposage d'une quantité de substances nucléaires qui excède les niveaux de libération inconditionnelle de la CCSN établis dans le *Règlement sur les substances nucléaires et les appareils à rayonnement*. Cette exemption permettrait à Viterra d'envoyer des déchets radiologiques à des installations autorisées par une province qui possède et gère des déchets radiologiques ayant les mêmes caractéristiques.

Viterra demande également à la Commission de modifier son ordre du 27 novembre 2009 selon lequel Viterra doit effectuer des activités de restauration sur des terrains loués précédemment à Earth Sciences Resources Limited. Viterra demande que l'échéance exigée du 1<sup>er</sup> décembre 2011 pour la fin des travaux soit reportée au 1<sup>er</sup> décembre 2013.

Le public est invité à commenter les demandes de Viterra. Les demandes d'intervention doivent être envoyées au Secrétariat de la Commission d'ici le 18 mai 2011 en ligne à <http://www.suretenucleaire.gc.ca/fr/commission/intervention/index.cfm> ou aux coordonnées ci-dessous. **Les demandes doivent comporter les renseignements suivants** aux termes des *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* :

- un mémoire élaborant les commentaires qui seront présentés à la Commission;
- une explication de la forme que prendra l'intervention, soit un mémoire ou un mémoire accompagné d'une présentation orale;
- les nom, adresse et numéro de téléphone du demandeur.

Les renseignements personnels, comme l'adresse et les numéros de téléphone, sont essentiels pour lier le mémoire à son auteur. Veuillez soumettre vos renseignements personnels sur une page distincte si vous souhaitez assurer leur confidentialité. Veuillez noter que tous les mémoires sont mis à la disposition du public, sur demande auprès du Secrétariat.

Le mémoire de Viterra qui sera étudié lors de l'audience est disponible sur demande. Les recommandations du personnel de la CCSN seront disponibles après le 22 avril 2011. Ces documents ne peuvent être téléchargés; on doit en faire la demande auprès du Secrétariat à l'adresse ci-dessous ou au moyen du site Web. Les ordres du jour, les transcriptions d'audiences et les renseignements sur le processus d'audience publique figurent sur le site Web de la CCSN à [www.suretenucleaire.gc.ca](http://www.suretenucleaire.gc.ca).

Louise Levert

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire

280, rue Slater, C.P. 1046

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-996-9063 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : [interventions@cnsccsn.gc.ca](mailto:interventions@cnsccsn.gc.ca)